GUIDON SAINT MARTINOIS

CHARTE SPORTIVE, ETHIQUE ET REGLEMENTAIRE DU GUIDON SAINT MARTINOIS

Le cyclisme sur route, piste ou cyclo-cross permet de développer un grand nombre de qualités physiques telles que l'endurance, la vitesse, la puissance, la force ce qui font d'un cycliste un athlète complet. Au-delà des aspects physiques, le cyclisme est porteur de notions de courage, de persévérance, de don de soi...

L'acceptation de cette charte sportive permettra aux signataires d'appliquer les valeurs sportives et éthiques de notre club. Cette charte sportive destinée à tous les coureurs du club, a pour objet de fixer des principes génériques de morale, d'esprit sportif, de respect, d'intégrité, de responsabilité individuelle et collective, de conduite personnelle et enfin d'éthique propre à la pratique du cyclisme.

En signant cette charte, chaque sportif reconnaît s'inscrire dans une démarche véhiculant des valeurs essentielles qui régissent la pratique sportive, auxquelles il se référera lors de toutes les étapes de sa progression au sein de la structure.

I – Licence

• La licence est délivrée de façon dématérialisée via le site de la FFC. Elle doit être signée sur la version papier. Le licencié s'acquittera du prix de la licence correspondant à sa catégorie au club directement ainsi que d'une cotisation annuelle de 30€. Si fratrie, deuxième cotisation à 20€.

• Tout membre qui n'aura pas renouvelé et réglé sa licence avant le 15 décembre dernier délai se verra à cette date refusé l'accès aux divers entraînements du club.

• Une fois la licence délivrée, le club fournira :

- Un maillot manches courtes FFC / UFOLEP
- Un maillot manches longues FFC / UFOLEP
- Un cuissard court FFC / UFOLEP
- Un cuissard long FFC / UFOLEP
- Une combinaison (à partir des U17) FFC
- Une paire de gants été (à partir des U15) FFC

Tout supplément : gilet, manchettes, casquette est facturé.

GUIDON SAINT MARTINOIS
Espace Gaston Larrieu – 2 Rue du Seignanx
40390 Saint Martin de Seignanx

guidonsaintmartinoiscyclisme@gmail.com

• En cas de chute, en retour du textile abimé, si le stock le permet le club fournira un nouveau maillot ou cuissard.

• Tout textile perdu sera facturé.

• En cas d'arrêt ou de mutation, le coureur s'engage à rendre tout textile non facturé **après lavage** :

- Les maillots manches courtes et longues
- Les cuissards courts et longs
- La paire de gants
- La combinaison
- Le gilet et manchettes

• Une tenue civile est disponible sur la boutique du club (au frais du licencié) :

https://app.grinta.eu/guidon-saint-martinois/adult/official

II – Entraînement

L'accès aux entraînements du Club du Guidon Saint Martinois est strictement réservé à ses licenciés, sauf accord exceptionnel de l'encadrant. Toutefois, chaque débutant souhaitant découvrir la discipline pourra bénéficier de 3 séances d'initiation avant la prise de licence.

• Le coureur doit le respect à ses dirigeants, entraîneurs ainsi qu'à ses camarades de club, afin que les entraînements et les compétitions se déroulent dans la meilleure ambiance possible.

• Le coureur se doit de respecter l'ensemble du matériel et des locaux mis à sa disposition par les différentes collectivités et par le club ou lors d'accès à d'autres installations sportives. Il dégage la responsabilité du club en cas de perte ou de vol de son matériel personnel.

• Concernant l'école de vélo, les enfants doivent être confiés avant la séance à l'entraîneur ou au responsable de la séance, et récupérés par les parents après la séance auprès de l'entraîneur.

• L'entraîneur a la possibilité d'interdire à une personne de participer à une séance ou un stage, s'il juge son état physique insuffisant ou son attitude incompatible avec le bon déroulement de l'entraînement.

• Le port du casque est obligatoire sur toutes les sorties club (stages, sorties communes...).

GUIDON SAINT MARTINOIS
Espace Gaston Larrieu – 2 Rue du Seignanx
40390 Saint Martin de Seignanx

guidonsaintmartinoiscyclisme@gmail.com

• Le port du gilet de sécurité hors agglomération est obligatoire de nuit, ou de jour lorsque la visibilité est insuffisante, et ce depuis le 1er octobre 2008.

• Le coureur doit prévoir son matériel de réparation, ses ravitaillements solides et liquides, et disposer d'un matériel en bon état (pneus, freins...). Une lumière rouge est fortement recommandée à l'arrière du vélo.

• Les sorties vélos s'effectuent sous la propre responsabilité des coureurs en toute connaissance du code de la route et se doivent de le respecter.

• Les sorties officielles du mercredi après-midi, du samedi ou du dimanche matin font l'objet de point de rendez-vous fixé selon la saison et selon la sortie. Les informations à ce sujet sont mises à jour chaque semaine via le groupe WhatsApp.

• Le coureur s'engage également à respecter les valeurs du club du Guidon Saint Martinois au cours de sorties cyclistes collectives avec d'autres clubs. (Ex : stage départemental, sélections...)

• Le coureur s'engage à respecter le parcours de la sortie en club. Il s'engage à rester à tout prix dans le groupe et à attendre l'ensemble des participants. Si le nombre le permet, le licencié choisira le groupe au sein duquel il souhaite évoluer.

III – Organisations des compétitions par le club

• Tout coureur s'engage à participer aux organisations réalisées par le club soit comme bénévole, soit comme concurrent si elle est ouverte à sa catégorie.

IV – Engagements et éthique lors des compétitions

• Le club paye les engagements sur les épreuves FFC. Il est demandé au coureur de respecter le délai d'inscription au près du référent.

• Toute non-participation à l'épreuve sans motif valable, le club se réserve le droit de demander le remboursement au coureur.

GUIDON SAINT MARTINOIS
Espace Gaston Larrieu – 2 Rue du Seignanx
40390 Saint Martin de Seignanx

guidonsaintmartinoiscyclisme@gmail.com

• Les coureurs du club s'engagent à respecter le règlement de la Fédération Française de Cyclisme et UFOLEP, les arbitres et les membres des organisations.

• Afin d'être fidèle à l'éthique sportive, ils s'engagent également à ne pas faire usage de produits illicites (dopage).

• En cas de prescription médicale, le coureur s'oblige à en informer le bureau et son entraîneur par écrit et ce dès la connaissance de ses problèmes. Il est obligatoire lors des compétitions de posséder l'ordonnance valable en cours.

• Toute personne qui sera pris en flagrant délit de prises de produits illicites se verra passible aux sanctions prévues par les instances compétentes.

• Les coureurs s'engagent à respecter les couleurs qu'ils défendent, à porter lors des compétitions les tenues fournies par le club et à représenter au mieux et à ne nuire en aucune manière au nom du club et partenaires qu'ils représentent.

• Dans le cadre de sa participation ou représentation du club, chaque adhérent s'interdit tout comportement ou attitude à caractère raciste ou discriminatoire et s'engage à exclure toute démarche à caractère politique.

• Tout manquement aux dispositions ci-dessus pourra amener les sanctions prévues. Tout sportif débutant ou champion s'engage à :

- Respecter les décisions des arbitres commissaires
- Respecter les adversaires et partenaires.
- Refuser toute forme de violence et de tricherie.
- Être maître de soi en toute circonstance.
- Être loyal dans le sport et dans la vie.
- Être exemplaire, généreux, et tolérant.
- Déclarer ne pas prendre de produits ou substances dopantes.

GUIDON SAINT MARTINOIS
Espace Gaston Larrieu – 2 Rue du Seignanx
40390 Saint Martin de Seignanx

guidonsaintmartinoiscyclisme@gmail.com

V – Les mutations

Les mutations (départs et arrivées) sont visées par le président après accord du bureau **pendant la période réglementaire**.

Elle ne sera signée qu'après retour des tenues propres ou matériel et de tout ce qui est propriété du club prêté au licencié.

Tout matériel ou tenues non retournées seront facturés et chèque de caution encaissé.

VI – Véhicule

Le club dispose d'un véhicule Fiat Scudo type fourgon. Celui-ci est à la disposition du club, seul les jeunes conducteurs ne peuvent pas le conduire, il n'est pas obligatoire d'être licencié (hormis sur une compétition)

Il est disponible pour se déplacer sur les courses, il suffit d'en faire la demande au bureau et cela se fait sous conditions :

- De le rendre propre (intérieur / extérieur)
- De le rendre avec le plein complet (badge Super U ST Martin de Sx)
- De signaler tout dysfonctionnement ou accrochage

Le Président,

GUIDON SAINT MARTINOIS
Espace Gaston Larrieu – 2 Rue du Seignanx
40390 Saint Martin de Seignanx

guidonsaintmartinoiscyclisme@gmail.com

PARTIE A RETOURNER SIGNÉE

Je soussigné(e) Nom : _____ Prénom : _____ reconnais avoir pris connaissance de la charte sportive du Guidon Saint Martinois s'engage à la respecter.

Signature du licencié (et du responsable légal) précédée de la mention « lu et approuvé »

Le / /202___ à :_____

Cette charte est valable tant que le coureur est licencié au club, toute évolution de la charte sera de nouveau signée par le licencié.

GUIDON SAINT MARTINOIS
Espace Gaston Larrieu – 2 Rue du Seignanx
40390 Saint Martin de Seignanx

guidonsaintmartinoiscyclisme@gmail.com

TARIFS TENUES CLUB :

- *Maillot manches courtes* *adulte 50€* *enfant 35€*
- *Maillot manches longues* *adulte 81€* *enfant 44€*
- *Cuissard court* *adulte 60€* *enfant 50€*
- *Cuissard long* *adulte 67€* *enfant 56€*
- *Combinaison* *100€*
- *Gilet coupe-vent* *50€*
- *Manchettes* *20€*
- *Casquette été* *15€*
- *Gants courts* *20€*
- *Tour de cou* *7€*

TARIFS TENUES CIVILES :

- *Casquette podium* *10€*
- *T-Shirt, Short, Survêtement, Doudoune* **achat sur la boutique club :**

https://app.grinta.eu/guidon-saint-martinois/adult/official

La boutique Grinta est la boutique officielle du club avec la marque Kappa avec le logo du club. Vous y trouverez également d'autres produits. En fonction du montant des achats, un pourcentage est reversé sur « la cagnotte club ».

GUIDON SAINT MARTINOIS
Espace Gaston Larrieu – 2 Rue du Seignanx
40390 Saint Martin de Seignanx

guidonsaintmartinoiscyclisme@gmail.com